

Rapport d'activités

2004



Centre de Contact Suisses-Immigrés • Genève

Route des Acacias 25 • 1227 Acacias Genève
Tél. 022 304 48 60 • Fax. 022 304 48 68
www.ccsi.ch • admin@ccsi.ch

ensemble, nous
faisons la Suisse



30^{ème} anniversaire
27 octobre - 28 novembre 2004
Programme: www.ccsi.ch

Accueil, conseil, accompagnement, réflexion, action.

Route des Acacias 25
1227 Acacias
Tél. 022 304 48 60
admin@ccsi.ch

Les partenaires

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
de la Ville de Genève • Département de l'instruction publique du Canton de Genève
Bureau de l'intégration des étrangers • Loterie Romande
Maison de Quartier de la Jonction • Société Coopérative Migros-Genève

Le mot de la Présidente

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chères amies et chers amis du Centre de Contact Suisses-Immigrés,

Ce rapport annuel tente de vous donner une image aussi précise que possible des activités du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) pendant l'année écoulée. Son objectif est plus qu'une mise à plat statistique. Il se veut une première analyse, certes rapide mais significative des problématiques sociales, politiques, économiques et culturelles où les questions de migration interviennent. Une société constituée et traversée très largement par la migration ne peut d'ailleurs que tenir compte de cette donne dans les changements structurels qui s'imposent. Seules quelques-unes des thématiques que nous avons traitées au cours de l'année seront abordées ici. Elles s'ancrent à la fois dans la politique internationale, nationale et locale.

L'Europe s'élargit

En 2004, l'Europe s'est ouverte à dix nouveaux pays. La Suisse jouera-t-elle l'ouverture, ou verra-t-on les bilatérales remises en question à cause d'une nouvelle peur venue de l'Est ? L'année 2005 nous le dira. D'ailleurs, la peur continue d'être partout au rendez-vous. Il suffit de s'arrêter un instant sur les résultats catastrophiques de septembre 2004 concernant la naturalisation facilitée des migrants des 2ème et 3ème générations. Genève comme d'autres cantons s'est trouvé du côté de la minorité mais a montré sa capacité à vouloir élargir le cercle des citoyen-ne-s de ce pays. La nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a continué à faire parler d'elle. Plus elle est étudiée par les Commissions et le Parlement, plus les contraintes augmentent, contraintes qui concernent la population extra-européenne, au séjour déjà fragilisé. Le CCSI participe aux groupes de travail et manifestations qui s'organisent pour contester une loi qui légalise encore une fois l'inégalité de traitement entre migrant-e-s.

Genève aura l'occasion en 2005 de montrer que l'intégration passe aussi par la participation civique à la vie des communes. Le CCSI se retrouvera bien sûr dans la campagne concernant la votation J'y vis j'y vote de 2005 qui propose deux initiatives : l'une demandant le droit de vote communal, l'autre le droit de vote et d'éligibilité.

Le CCSI au quotidien

La description détaillée des usagers et des usagères des permanences du CCSI donne à voir une configuration sociationale peu différente de celle de 2003. Malgré les accords favorables aux Européen-ne-s depuis la signature des bilatérales, un certain nombre de familles portugaises ont toujours besoin de nos services (20% dans la permanence école) bien que les problématiques soient moins complexes que celles qui touchent les personnes extra-européennes. Une des préoccupations du CCSI concerne également la sortie de l'école des élèves encore sans statut. Il est évident que selon la réponse à la démarche encourageante du Conseil d'Etat auprès de la Confédération concernant la régularisation de plus de 5000 personnes actuellement sans statut, certains jeunes pourraient voir leur situation s'éclaircir et pourraient prévoir une formation qui exige un permis de travail et donc de séjour. Si les responsables de la politique fédérale s'engageaient dans une perspective (au moins) à moyen terme en tenant compte des besoins de ce pays, tant au niveau économique que démographique, ils trouveraient des solutions, notamment pour la formation de ces jeunes. Dans la permanence Permis de séjour, on peut constater une plus grande sévérité de la part de l'Office Fédéral des Migrations concernant les permis pour étudiants, qui va jusqu'à refuser à des personnes de grande qualité de poursuivre leurs études ou leurs travaux de recherche en Suisse.

Renouveler la réflexion

C'est dans ce climat préoccupant que le CCSI a poursuivi son travail. Au cours d'une université d'été de deux jours, les permanent-e-s et les membres du Secrétariat ont invité des chercheuses et chercheurs pour réfléchir sur leur travail quotidien et notamment sur la discrimination à l'embauche et sur la notion d'abus, employée abusivement, qui a cours dans de très nombreux papiers officiels et dans la presse pour justifier un durcissement permanent de la législation. Le travail de réflexion, la mise en place de groupes ponctuels sur des thématiques précises devraient être plus fréquents.

Le Secrétariat du CCSI cherche des formules afin que des problématiques telles que celles de l'école, de la formation, du logement, de la peur de l'autre, puissent donner lieu à une véritable réflexion propice à l'action.

Convention de partenariat et nouveaux locaux

Nous avons relaté dans notre dernier rapport que le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE) avait demandé une audit concernant le CCSI (dont les conclusions étaient d'ailleurs très positives quant au travail du Centre de Contact). A la suite de cette démarche, le même Département qui abrite le Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE) a engagé le CCSI à signer un contrat, appelé finalement convention de partenariat. Ce dernier explicite nos objectifs prioritaires et les dispositifs mis en place pour les remplir. Le Département, quant à lui, à travers le Délégué à l'Intégration, s'engage à financer une partie du travail associatif pour la durée d'une législature (bien que les budgets soient votés chaque année). A cette occasion, nous avons eu la chance d'obtenir une augmentation de notre subvention (voir nos comptes), de pouvoir ainsi élargir les heures d'ouverture de nos permanences et louer les locaux adjacents aux nôtres (grâce au Département DAEL – Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement) afin d'offrir aux usagers et usagères, aux permanent-e-s et à différentes associations des locaux plus adéquats pour le type de travail mené par le CCSI.

Le 30ème anniversaire du CCSI

Enfin, 2004 a été l'année de notre 30ème anniversaire. Nous avons voulu saisir cette occasion pour rendre plus visibles les actions et les perspectives sociopolitiques du CCSI : s'adresser à celles et ceux qui ne nous connaissent pas ou peu, tel était l'objectif. C'est pourquoi, nous avons décidé, pour la première fois, de lancer une campagne d'affichage sur les bus et à l'intérieur de ceux-ci avec la très belle affiche que ZEP nous a généreusement offerte pour cet anniversaire. Nous avons également eu la chance de nous insérer dans des activités organisées par d'autres, de collaborer avec des lieux aussi divers que la Commune de Plan-les-Ouates, St-Gervais, la Maison de Quartier de la Jonction, La Comédie, la Parfumerie, la troupe 100% Acrylique Junior, etc. Les artistes ont aussi été d'une grande générosité, nous offrant leur temps et leurs compétences pour réussir ce 30ème. Donner la parole aux personnes immigrées elles-mêmes, réfléchir sur ce que peut vouloir dire "Suisse pays d'immigration", retourner à la mémoire migrante, la faire revivre pour la confronter à la situation actuelle, se souvenir que la Suisse a aussi été et qu'elle est encore pays d'émigration. Enfin par la culture, la musique, le théâtre, la parole et le cinéma, engager chacune et chacun à trouver le chemin d'une co-construction, d'un projet commun.

Vous avez été nombreux à continuer à nous soutenir à titre individuel et collectif ! Nous vous remercions toutes et tous pour votre fidélité et votre générosité qui nous permettent de poursuivre un travail de soutien, de conseil et d'aide quotidiens accompagné d'interventions publiques, indispensables dans le climat actuel.

Christiane Perregaux, présidente

Statistiques

Nos consultant-e-s proviennent de 100 pays différents, reflétant la grande diversité de la population qui fait appel à nos services. Actuellement, 1929 dossiers sont ouverts, répartis entre nos quatre permanences. 72 % (71 % en 2003) des personnes qui s'adressent au Centre de Contact Suisses-Immigrés sont des femmes.

1. Nouveaux dossiers par permanence - comparaison 2003-2004

Permanence	2003 Nouveaux dossiers ouverts au CCSI	2003 Nouveaux dossiers en %	2004 Nouveaux dossiers ouverts au CCSI	2004 Nouveaux dossiers en %
Ecole et formation post-obligatoire	261	54,6 %	250	58 %
Assurances sociales	31	6,5 %	18	4,4 %
Permis de séjour	86	18,0 %	78	18,1 %
Petite enfance, santé et genre	100	20,9 %	85	19,7 %
Total	478	100 %	431	100 %

En 2004, 431 nouveaux dossiers ont été constitués (478 en 2003), venant se rajouter aux 1498 dossiers déjà actifs, dont certains ouverts depuis... 1991! 77,7 % de ces nouveaux dossiers se répartissent entre les deux permanences qui travaillent spécifiquement sur la problématique des Sans-statut.

2. Fréquentation 2003 - 2004

Permanence	Consultations 2003	Consultations 2004
Ecole et formation post-obligatoire	1350	1555
Assurances sociales	513	434
Permis de séjour	402	440
Petite enfance, santé et genre	749	660
Total	3014	3089

Durant l'année 2004, nos quatre permanences ont donné 3089 consultations (+ 2,4 % par rapport à 2003), soit une moyenne de plus de 67 par semaine (46 semaines d'ouverture au public). Nous pouvons observer une baisse des consultations dans deux des quatre permanences.

Celle-ci s'explique en grande partie par :

- une augmentation du temps des consultations et/ou du suivi des dossiers;
- une prise en charge de certaines consultations par téléphone (dans ce cas, elles ne sont pas répertoriées dans nos statistiques).
- une complexification des situations;

3. Par pays / Comparaison 2003 - 2004

Pays	2003 (478dossiers) en %	2004 (431 dossiers) en %
Portugal	19,5	15,5
Colombie	4,6	8,4
Brésil	15,7	19
Equateur	8,8	3,9
Bolivie	16,3	18,1
Pérou	3,3	3,5
Suisse	2,5	2,3
Kosovo	5,2	2,1
Espagne	1,3	2,8
Italie	1,0	0,5
Autres	21,8	23,9

Comme les années précédentes, la population portugaise est une des plus représentée au Centre de Contact. Malgré les accords bilatéraux, des parents portugais continuent de fréquenter la permanence École et formation post-obligatoire pour l'inscription à l'école publique de leurs enfants lorsque la demande de permis de séjour est en cours. En effet, plusieurs mois peuvent s'écouler avant d'obtenir le regroupement familial, et ainsi régulariser la situation des enfants.

Les ressortissant-e-s d'Amérique latine (principalement du Brésil et de Bolivie), sont les personnes pour lesquelles ont été ouverts le plus de nouveaux dossiers en 2004, confirmant une tendance constante ces trois dernières années (voir les tableaux 3 et 4).

4. Par région géographique / Comparaison 2003 - 2004

Région géographique	2003 (478 dossiers)	2004 (431 dossiers)
Amérique Latine	52,6 %	58,5 %
Europe CEE	24,7 %	20,6 %
Afrique	8,2 %	7,2 %
Europe Non CEE	9,2 %	7,6 %
Suisse	2,5 %	2,3 %
Asie	1,4 %	2,4 %
Moyen Orient	1,4 %	1,4 %

5. Par permis / Comparaison 2003 - 2004

Permis ou statut	2003 (478 dossiers)	2004 (431 dossiers)
A	0,4 %	0 %
B	8,8 %	11,6 %
B étudiant	0,2 %	0 %
C	8,2 %	6,0 %
Carte de légitimation	0,6 %	1,2 %
F	1,3 %	0,9 %
L	2,7 %	3,7 %
G Frontalier	0 %	0,2 %
N	0,8 %	0,7 %
Sans-statut	57,1 %	61,3 %
Suisses	2,5 %	2,3 %
Attente d'une réponse administrative (renouvellement, transformation de permis, regroupement familial, etc.)	17,2 %	12,1 %

Les tendances sont les mêmes d'une année à l'autre, avec une fois encore une grande présence de personnes sans statut légal (61,3 %). Cette catégorie de personne ne risque pas de baisser ces prochaines années si une régularisation n'est pas un jour envisagée afin de régler leur situation migratoire...

D'autres chiffres

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés en 2004, c'est aussi:

- 42 réunions d'équipe (le Colloque) ■ 40 réunion du Secrétariat
- 6 rencontres Colloque - Secrétariat ■ 5 réunions du Comité
- 1 Assemblée Générale
- 2'500 téléphones pour des prises de rendez-vous et/ou consultations téléphoniques;
- 524 orientations ou prises de rendez-vous directement à notre accueil
- 18'950 entrées sur notre Site Web www.ccsi.ch
- Plus de 1'000 heures de bénévolat ■ ...32 kg de café Max Havelar!

Accueil

Responsables de l'accueil : Catherine Rossi et Cristina Freire

En avril 2004, la réception a été transférée dans les nouveaux locaux du Centre de Contact. Cette nouvelle salle nous a permis de privilégier en premier lieu la confidentialité et de créer plusieurs espaces conviviaux :

- spacieuse salle d'attente;
- coin enfants, où il est possible de jouer, lire, dessiner,...
- panneau d'affichage et présentoir contenant les prospectus des diverses associations, des renseignements sur les activités proposées par les maisons de quartier (centres aérés, camps de vacances,...), informations sur les possibilités d'apprendre le français ou sur d'autres cours, etc.

Soulignons aussi le nouvel horaire du Centre de Contact : tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, à l'exception du lundi matin (période durant laquelle les permanent-e-s du CCSI se réunissent) et du vendredi après-midi.

Description des activités

Une de nos tâches principales est de gérer le cahier des rendez-vous des permanent-e-s et éventuellement d'orienter les personnes, en fonction de leurs besoins, vers d'autres institutions. Durant cette année, nous avons ainsi pu répondre à plus de 300 demandes directement à la réception, ce qui a déchargé de manière sensible les permanences. Nous tenons également les statistiques du CCSI et effectuons divers travaux de secrétariat : procès-verbaux du Colloque, mise sous pli, classement et photocopies de documents. Pour les personnes au revenu modeste dont le dossier est déjà suivi dans une permanence, nous remplissons également les demandes pour les Colis du Cœur (191 demandes), pour le vestiaire du Centre Social Protestant (38 bons), et pour la prise en charge du restaurant scolaire. Cette année, de manière exceptionnelle, vu l'augmentation de certaines primes d'assurance pour 2005, il a été proposé à certain-e-s consultant-e-s de changer d'assurance-maladie. Les responsables de l'accueil ont secondé les permanences en aidant les personnes dans leurs démarches (démission auprès de l'ancienne caisse et demande d'affiliation auprès d'un nouvel assureur).

Préoccupations, obstacles rencontrés

Crainte d'un contrôle par la police et d'un renvoi pour les personnes sans statut légal, difficultés à trouver du travail et un logement, crainte d'être mis-e aux poursuites, tels sont les sentiments le plus fréquemment exprimés par les usager-e-s à la réception. Pour bien éclaircir certaines situations, il nous faudrait plus de temps. Or ceci est difficile quand le téléphone sonne et que d'autres personnes attendent. Durant l'année, deux périodes sont particulièrement critiquées en terme de fréquentation :

- à la rentrée scolaire, lorsqu'il faut faire les inscriptions à l'école enfantine et primaire, ainsi que les démarches d'affiliation à une assurance maladie pour les enfants qui n'en ont pas;
- en début d'année, lorsqu'il faut renouveler les demandes de subside pour l'assurance-maladie des enfants

Problématiques émergentes, enjeux et perspectives

Nous avons constaté une augmentation des demandes de la part des adultes sans statut légal en matière d'assurance-maladie : démarches à faire pour l'affiliation, explications à propos de la correspondance reçue, interventions en cas de difficultés à payer les primes et les participations aux frais, suivi du dossier dans l'attente du subside des enfants, etc. Il est impossible, pour le CCSI, d'assurer un suivi complet pour cette catégorie de personnes. Nous leur indiquons toutefois la marche à suivre ainsi que des informations de base : avantages de l'affiliation, fourchette de prix, impossibilité d'obtenir un subside pour les plus de 18 ans, alternatives éventuelles en matière de prise en charge médicale, etc.

Permanence Petite enfance, santé et genre

Responsable: Laetitia Carreras

Présentation

Le mandat principal de cette permanence est d'accompagner les parents d'enfants sans statut légal en âge préscolaire dans leurs démarches d'affiliation à l'assurance-maladie (quand l'inscription ne s'est pas faite à la maternité ou pour des enfants nés à l'étranger).

Activités de la permanence

Cette permanence épaula des consultant-e-s dans des demandes très diverses :

- a) suivi administratif, particulièrement celui découlant de l'affiliation à l'assurance;
- b) appui pour trouver une solution de garde pour les enfants en âge préscolaire;
- c) informations fiables et précises face à des rumeurs aussi diverses que dangereuses, et dont voici quelques exemples :
 - la naissance d'un enfant en Suisse donnerait droit à un permis de séjour;
 - l'inscription au chèque service entraînerait une dénonciation auprès de l'Office Cantonal de la Population (OCP);
 - la demande de subside pour l'assurance-maladie diminuerait les chances de pouvoir être régularisé-e;
 - il y aurait risque d'être séparé-e de ses enfants en cas d'une expulsion de Suisse;
 - la garde de ses enfants pourrait être retirée, notamment en raison d'un logement trop exigü.
- d) évaluation du revenu donnant droit à certaines prestations (subside, tarif adapté pour les soins dentaires ou pour un mode de garde);
- e) demande d'allocations familiales et parfois de naissance quand un-e des deux partenaires est «au gris» (ces démarches ne sont jamais simples et si elles aboutissent, c'est suite à des oppositions et parfois même à des recours);
- f) travail en réseau et orientation vers des services spécialisés (en matière de santé pour les adultes, en cas de violence maritale ou sexuelle, appui dans des démarches de recherche en paternité ou en cas de conflits avec les personnes employeuses).

Durant l'année 2004, le nombre de consultations s'est élevé à 660. La durée, ainsi que la fréquence de ces consultations dépend de la thématique abordée. Par ailleurs, une trentaine de dossiers sont traités en commun avec la Permanence École et formation post-obligatoire.

Préoccupations et obstacles rencontrés

La précarisation des conditions de vie et de travail entraîne une complexification des situations : maladie, perte de travail, logement inadapté, problème de garde pour enfants, violence et dépression. Ces problèmes nous confrontent de manière presque constante à des limites qui sont la conséquence de nos lois migratoires et des priorités politiques. Les modes de garde des enfants restent une préoccupation constante, et ceci d'autant plus lorsque ce sont des mères qui élèvent seules leurs enfants. La vulnérabilité de cette population est renforcée quand il s'agit de femmes sans statut légal. Les modes de garde inadéquats, ainsi que la situation de dépendance que la naissance d'un enfant engendre pour les femmes, restent des problèmes majeurs. Par ailleurs, les familles transnationales, c'est-à-dire quand un ou plusieurs enfants ne vivent pas auprès de leurs parents, ou quand les partenaires, pour des motifs économiques, ne peuvent pas vivre ensemble, sont confrontées à beaucoup de souffrance. Cette situation engendre un sentiment de culpabilité, de renforcement de doute quand à la validité du projet migratoire, ainsi que le sentiment d'être une mauvaise mère. En ce qui concerne, l'affiliation à l'assurance maladie des personnes adultes, le coût des primes la rend, pour la plupart, inaccessible. Les cas d'urgence ou de suivi médical temporaire (grossesse, par exemple) sont pris en charge par des structures comme l'Unité Mobile de Soins Communautaires (UMSCO). Mais les problèmes émergent en cas de maladie chronique. Dans le domaine de la santé, l'égalité de traitement entre les personnes sans statut et celles qui possèdent un permis de résidence reste, malgré les directives fédérales un vœu pieux.

Avancées observées

En dépit de la précarité de leur statut, certaines personnes sans statut légal s'organisent. Au travers de structures qu'elles ont elles-mêmes créées et grâce à une meilleure connaissance des quelques droits qu'elles peuvent faire valoir, elles deviennent actrices de leur histoire. Elles suivent notamment de très près les différents débats et articles sur le processus de régularisation collective. Par ailleurs, les liens entre les différentes associations et institutions se sont renforcés et malgré les limites inhérentes à l'absence de statut, l'orientation se fait actuellement de manière plus fluide, les différents partenaires se connaissant mieux.

Problématiques émergentes, enjeux et perspectives

Un des enjeux de l'année à venir est de rendre, dans une certaine mesure, une part d'autonomie aux personnes qui viennent nous voir. En effet, nous avons l'impression que celles-ci, de par leur absence de statut, sont réticentes à prendre en charge certaines démarches. Par ailleurs, la demande de régularisation

dont il est question actuellement soulève une série de questions, car certaines personnes sans statut légal pourraient bien rester en marge du processus. Cela nous incite à la prudence, même si des avancées significatives sont constatées (par exemple dans la prise au sérieux, par les autorités genevoises, du problème des Sans-Papiers, et la volonté manifestée d'y apporter des réponses).

Travail en réseau

Le travail en réseau continue de s'étoffer et ceci dans différentes directions. En effet, la responsable de cette permanence est membre du groupe de pilotage¹ du projet de l'EPER «femmes migrantes et permanences volantes». Le suivi de ce projet soulève des questions essentielles sur la manière d'élaborer avec ces personnes ce dont elles ont besoin, ainsi que sur la diffusion de l'information. Malheureusement, le subventionnement de ce projet n'est pas assuré au delà de mars 2005... et ce risque d'interruption (dans le meilleur des cas) tombe juste dans la phase de formation des personnes ressources issues de diverses communautés migrantes, ce qui est très préoccupant.

Le groupe de travail «économie domestique et femmes migrantes²» est également un lieu qui a permis de renforcer les liens existant entre les femmes du Collectif de Travailleuses et de Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL), les réseaux féministes et syndicaux. Ce groupe de travail a rédigé, puis diffusé un Appel dénonçant l'inégale répartition du travail domestique entre femmes et hommes et son externalisation auprès de femmes sans statut légal. De même, la pénurie patente d'infrastructures pour les enfants en âge préscolaire et, dans une moindre mesure, pour les personnes âgées, est partiellement atténuée grâce à ces personnes. Ces quelques cas de figure sont des exemples de ce qu'on appelle «l'externalisation des soins auprès des femmes migrantes». Parallèlement à cette analyse, l'Appel rappelait la nécessité de sortir de l'ombre le secteur de l'économie domestique, en proposant, entre autres, l'accès à un permis pour les personnes actives dans ce domaine. Le 28 avril, l'Appel a été remis au Conseil d'État. Cet événement a été suivi d'une conférence de presse. Actuellement, le groupe réfléchit à la meilleure manière de le diffuser dans d'autres cantons (par le biais des CTSSL, d'associations ou institutions défendant les droits des personnes migrantes, de syndicats et de groupes féministes).

Par ailleurs, la permanente a rencontré à plusieurs reprises des étudiant-e-s (sociologie, sciences de l'éducation) qui travaillent sur des questions liées à la migration et parfois aux rapports sociaux de sexe, et les a orienté-e-s notamment par des conseils de lectures, des commentaires sur leurs travaux en cours, ou encore sur la méthodologie de recherche à employer. Deux entretiens ont eu lieu avec des chercheuses et chercheurs du l'ONG International Center for Health and Migration sur des questions relatives à l'accès aux soins pour les personnes sans statut légal. De plus, la permanente les a mis en contact avec plusieurs consultant-e-s.

Enfin, la permanente a participé au Colloque organisé en janvier par l'IUED sur le thème «genre et migration», occasion d'un riche échange sur les enjeux de ce phénomène, ainsi que de sa récente prise en compte.

Interventions extérieures

- Présentation du système de l'assurance maladie à la Communauté Chrétienne Latino-Américaine d'Onex dans le cadre du projet de l'EPER «permanences volantes et femmes migrantes».
- Participation à une émission de Radio-Zone organisée par le CTSSL suite à la publication de l'Appel.
- Dans le cadre du programme de cours mis sur pied par le CTSSL et le Comité de soutien aux Sans-Papiers, animation d'une soirée sur «la division sexuelle et sexuée du travail et la situation des femmes migrantes qui travaillent dans l'économie domestique». Cette soirée a été un moment de partage intense, notamment quand les personnes présentes se sont retrouvées dans les recherches qui avaient été faites sur cette thématique.
- Intervention lors du colloque «Familles d'ici, familles d'ailleurs» organisé par la Délégation à la Petite Enfance. Ce colloque a été l'occasion de renforcer des liens avec des actrices et des acteurs de ce domaine. Il a également permis d'évoquer la thématique des familles transnationales, ainsi que certaines conséquences de l'absence de statut sur le développement de l'enfant.

1 Des travailleuses sans statut légal en font également partie.

2 Idem.

Permanence Permis de séjour

Responsable: Pilar Ayuso

Cette permanence offre de l'information et du soutien aux personnes dans leurs démarches administratives en matière de séjour :

- demandes d'autorisation de séjour;
- transformations d'autorisation de séjour;
- regroupement familial;
- renouvellement de permis;
- permis pour le mariage;
- examen des possibilités de régularisation;
- renseignements sur la possibilité de préserver le permis en cas de départ;
- renseignements sur la procédure de naturalisation.

En 2004, cette permanence a géré 347 dossiers, dont 78 ouverts en cours d'année. Les deux tiers sont en attente d'une décision administrative. Par ailleurs, la permanence a reçu en consultation 440 personnes et donné approximativement 250 consultations téléphoniques. Les personnes qui sont passées par la permanence représentent 63 nationalités (1/3 de l'UE et AELE, 1/3 d'Amérique du Sud, 1/3 d'Afrique et de la Kosove).

Nos consultant-e-s de l'UE / AELE et leur problématique

Les problématiques généralement amenées par les ressortissants de l'Union Européenne (UE) et de l'Association Européenne de Libre-échange (AELE) sont nettement plus « légères » que pour le reste du monde. Il s'agit principalement des cas de figure suivants :

- regroupement familial;
- préservation du séjour en cas de départ à l'étranger;
- regroupement familial pour ascendants à charge;
- renseignements pour se porter tiers-garant d'un-e étudiant-e.

Ressortissant-e-s hors Union Européenne

Les problématiques sont bien souvent lourdes et plus complexes. Certains de ces dossiers demandent d'être suivis pendant plus d'une année :

- refus de renouvellement des permis d'étudiant;
- perte de permis en cas de divorce, séparation ou décès du conjoint;
- demande de permis de séjour avant mariage;
- transformation de permis;
- absence d'autorisation de séjour;
- regroupement familial pour des enfants d'une précédente union.

Dans de nombreux cas, nous ne pouvons que constater notre impuissance à régler la situation. Notre intervention se limite alors à informer, conseiller, orienter et à bien expliquer les raisons de notre impossibilité d'en faire plus. Les décisions « lapidaires » de l'Administration sont bien souvent incompréhensibles pour les gens, qui se sentent alors injustement traités. Il est donc important pour nous de prendre du temps quand nous les recevons. Une bonne écoute, une bonne information, une atmosphère de respect, peuvent les aider à mieux admettre un refus à leur demande.

Autres activités

En dehors des consultations individuelles, diverses formations et informations sur les permis de séjour et la politique migratoire ont été données :

- à l'Université Ouvrière de Genève;
- au Bureau de l'Intégration des Étrangers;
- au Forum Meyrin;
- à des étudiant-e-s de l'Université;
- à l'Institut d'Études Sociales de Genève;
- au Cycle des Coudriers;
- à Solidarité-Femmes;
- à des associations de migrant-e-s.

Réflexions spécifiques sur la permanence : le permis étudiant

Au cours de cette année 2004, nous nous sommes heurtés à plusieurs refus de renouvellement en matière d'autorisation de séjour pour études. Les cas de figure les plus fréquents sont dus aux changements de programme de formation, ou à une durée excessive des études sans résultat probant. La demande d'un complément de formation est en règle générale refusée. Les arguments avancés par l'Administration pour refuser des permis traduisent encore très fortement la méfiance des autorités et la mise en doute des raisons véritables qui ont motivé l'arrivée des étudiant-e-s de l'étranger. Constatant une augmentation de ces cas, nous pensons qu'il serait bon de proposer à la CUAE (l'association des étudiant-e-s), d'organiser en commun des séances d'information à l'intention des personnes concernées.

Accords bilatéraux – effets collatéraux

Il ne fait aucun doute que les accords bilatéraux ont facilité le règlement du séjour pour les ressortissants de l'UE, et tout particulièrement des Portugais-es. Toutefois, malgré l'intention déclarée de traiter les ressortissant-e-s de l'UE sur pied d'égalité avec les Suisses, nous observons des inégalités de traitement flagrantes. En effet, le regroupement familial n'est pas admis si les conditions, notamment de logement, ne sont pas remplies. Sur ce point, nous sommes revenus au temps des permis «A» saisonniers. Or les régies ne veulent pas signer de bail avec des permis «L» (permis de courte durée – moins d'une année). En outre, les sous-locations ne sont pas admises par les autorités! Sans compter que la crise du logement à Genève a un effet sur l'augmentation des loyers, et qu'un seul salaire n'est pas considéré comme une garantie suffisante aux yeux des propriétaires de logements.

De toute évidence, malgré les accords bilatéraux, il y a encore du pain sur la planche...

Permanence Assurances sociales

Responsable: Catherine Lack

Présentation

La permanence informe les personnes migrantes sur leurs droits suite à une incapacité de gain due à une maladie ou un accident. Elle effectue également les démarches nécessaires auprès de divers organismes pour l'octroi des prestations d'assurance et des prestations sociales : assurance perte de gain maladie, assurance accident, assurance invalidité, assurance chômage, Service de l'Assurance Maladie (SAM), Office Cantonal des Personnes Âgées, Office du Logement Social, Hospice Général.

Quelques chiffres

Durant l'année 2004, 65 personnes ont été reçues dans la permanence. Parmi elles, 46 étaient déjà bénéficiaires de prestations de l'Assurance Invalidité. 19 avaient déposé une demande AI et étaient dans l'attente d'une décision.

La tendance à la diversification des origines nationales des consultant-e-s constatée l'année dernière se confirme en 2004 (19 nationalités différentes).

Bien que la population portugaise soit toujours majoritaire (29 personnes), sa proportion est à la baisse puisqu'elle ne représente même pas la moitié des consultant-e-s contre plus de 60 % l'année dernière. Par contre nous avons constaté une augmentation de dossiers de personnes d'origine de la Kosovo (13 dossiers). Les autres origines nationales de nos consultants se répartissent de la manière suivante :

- Europe : 12 personnes (4 d'Espagne, 1 de France, 2 de Serbie, 2 de Suisse, 1 d'Italie, 2 de Turquie);
- Moyen Orient : 2 personnes;
- Afrique: 3 personnes;
- Amérique latine : 6 personnes.

Parmi les dossiers on dénombre 61 adultes (17 femmes et 44 hommes). Quatre dossiers concernent des enfants. La permanence a également suivi une quinzaine de dossiers ayant trait à d'autres branches de la sécurité sociale - principalement des demandes d'allocations familiales pour des travailleurs au gris.

Problématiques émergentes

Les difficultés rencontrées par les consultant-e-s de cette permanence se retrouvent d'une année à l'autre :

- difficultés financières : une atteinte à la santé est synonyme de baisse de revenus, souvent suivie d'une absence de revenus dans l'attente de la décision AI (ce qui implique de recourir à l'assistance publique); enfin, lorsque la rente est octroyée, elle permet souvent à peine de vivre, surtout s'il y a eu des lacunes dans les périodes de cotisations.
- découragement, voire angoisse face aux méandres des différentes procédures, viennent s'ajouter à la difficulté d'assumer le problème de santé qui est à l'origine de la demande AI.

Préoccupations, obstacles rencontrés

Celles et ceux dont les revenus dépassent les barèmes de l'assistance publique ou qui n'ont pas droit aux prestations complémentaires AVS/AI se retrouvent souvent dans l'impossibilité de payer leur assurance maladie, avec de lourdes conséquences : mise au poursuit, délivrance d'actes de défauts de biens, et éventuel non versement de prestations. Ce cas de figure est particulièrement problématique pour les personnes qui ont besoin des traitements médicaux réguliers. Face à ces situations, nous devons de plus en plus fréquemment faire des demandes de fonds à des organismes privés. Mais eux aussi sont sollicités de toute part, et donc peu enclins à payer des factures de médecin en souffrance. Par ailleurs, la charge de travail administrative pour négocier des délais avec les assureurs et les convaincre de poursuivre la prise en charge des soins, est conséquente. Ce d'autant plus que les standards téléphoniques des assurances sont surchargés et que les courriers mettent beaucoup de temps à arriver dans le service adéquat. Sans oublier les cas où une solution est trouvée sans que le service du contentieux en soit informé (les rappels et commandements de payer continuent alors de pleuvoir!) Il arrive ainsi de plus en plus fréquemment que les patients ne retournent plus voir leur médecin traitant soit parce qu'ils ont des factures impayées, soit parce que les praticiens leur demandent de régler la consultation immédiatement.

Projet de révision de l'Assurance Invalidité

En avril 2004, soit à peine quelques mois après l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de l'Assurance Invalidité, l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) a présenté son projet de 5^{ème} révision. L'objectif prioritaire de cette révision est de limiter le déficit de l'Assurance Invalidité par des mesures d'économie. Personne ne conteste le fait qu'il faut améliorer la situation financière de l'Assurance Invalidité (dont les charges ont augmenté de 60% durant les dix dernières années...) Il est toutefois regrettable que les propositions soient grandement influencées par les milieux qui cherchent à faire passer les bénéficiaires de l'Assurance Invalidité (en particulier les rentiers) pour des profiteurs. Quelques exemples :

- l'allongement de la durée minimale de cotisation (pour l'octroi d'une rente) de 1 an actuellement à 5 ans;
- la suppression des rentes complémentaires en cours pour l'épouse ou l'époux; la 4^{ème} révision de l'Assurance Invalidité avait déjà mis un terme au versement de telles rentes pour les nouveaux cas, mais celles qui avaient déjà été accordées devaient être maintenues;
- en cas d'incapacité de travail, le paiement d'indemnités journalières calquées sur le système de l'Assurance chômage, tant du point de vue des montants alloués que des obligations de participer à des mesures d'occupation et de placement;
- certaines mesures de réadaptation professionnelles ont également été proposées, alors que celles qui ont été mises en place avec la 4^{ème} révision AI (au 1^{er} janvier 2004 ou au 1^{er} janvier 2005) n'ont pas encore pu être évaluées.

Le versement des rentes à l'étranger en fonction du niveau de vie des pays de résidence n'a par contre pas été retenu, car le coût administratif engendré aurait été trop élevé en regard des économies réalisées. Nous pouvons toutefois être quelque peu rassurés par les positions de grandes organisations de défense des personnes handicapées telles que Pro Infirmis et la DOK. Celles-ci ont en effet critiqué de nombreux points du projet de révision, notamment l'allongement de la durée minimale des cotisations, l'absence de prise en compte des facteurs externes (marché du travail, manque de responsabilité sociale des employeurs) dans l'analyse que fait par l'OFAS sur l'augmentation des cas d'invalidité ou la difficulté de réinsertion professionnelle.

Permanence École et formation post-obligatoire

Responsable: Jean-Pierre Boillat

Cette permanence inscrit à l'école enfantine et primaire tous les enfants qui naissent ou arrivent à Genève sans bénéficier d'une autorisation de séjour. Elle informe les parents de la nécessité de contracter une assurance maladie pour leur enfant et les aide à formuler une demande de prise en charge, totale ou partielle, de la prime mensuelle, en fonction de leur revenu. Elle répond également aux nombreuses questions que les parents se posent sur le fonctionnement de l'école genevoise et les aide, le cas échéant, dans toutes leurs démarches.

Elle renvoie les parents au Service des classes d'accueil du Cycle d'orientation ou au SCAI (Service des Classes d'Accueil et d'Insertion, pour le post-obligatoire), si les enfants ont déjà 12 ou 16 ans.

Depuis 1991, année où l'école publique genevoise a été officiellement ouverte à tous les enfants quel que soit leur statut, le nombre d'enfants sans statut que la permanence a scolarisés aux niveaux enfantin et primaire a été en constante augmentation. Il s'est relativement stabilisé depuis l'année scolaire 2001-2002. La composition de cette population n'a pas non plus connu de grands changements : plus de la moitié viennent d'Amérique du Sud, un cinquième sont des enfants portugais qui viennent à Genève suite au regroupement familial auquel peut prétendre le « chef de famille » au bénéfice d'un permis L. Les autres enfants viennent des pays de l'Est ou d'Afrique. Très peu sont originaires du continent asiatique.

Les enfants venant d'Amérique du Sud vivent majoritairement, ici à Genève, dans des familles monoparentales : soit leur mère est effectivement célibataire, et il n'existe plus de lien avec le père resté au pays; soit la famille s'est séparée, la mère s'installant ici avec un ou des enfants en bas âge, le père restant au pays, avec, éventuellement, des enfants plus âgés. Cela fait partie des stratégies développées par ces familles à la recherche de moyens permettant de survivre. Toutefois, selon les origines, les parents peuvent décider d'émigrer tous ensemble: il semble que ce soit le cas chez les Brésiliens. Autre cas de figure chez ces derniers: le regroupement familial après, ou en vue d'un mariage avec un Suisse; les enfants de la femme brésilienne rejoignent la famille reconstituée en Suisse. A terme, comme dans le cas des familles portugaises qui rejoignent le père, des permis seront octroyés. Mais un obstacle surgit très souvent sur le chemin de la légalisation de ces familles : la difficulté grandissante pour le détenteur de permis de trouver un logement répondant aux normes imposées par les autorités. Jusque là, les enfants restent dans une sorte de clandestinité et les parents doivent faire appel à la permanence pour pouvoir accéder à l'école et à diverses aides et subsides.

Une des préoccupations de la permanence est l'accès au subside à l'assurance maladie pour les enfants scolarisés. Cet accès est garanti, mais il se fait dans des conditions difficiles et dans l'urgence. En effet, ce n'est qu'au milieu du mois de décembre que nous avons reçu les formulaires qui permettent aux enfants scolarisés, avec notre caution, d'accéder au subside. Ce qui met les parents dans une situation difficile, leur situation matérielle ne leur permettant généralement pas d'avancer les primes des premiers mois de l'année. L'assurance, elle, n'attend pas l'octroi du subside : elle réclame tout de suite les arriérés. Cela multiplie le travail de la permanence, qui doit aider les parents dans leurs contacts avec la compagnie d'assurance.

Dans un autre domaine, une avancée se dessine en ce qui concerne la prise en charge des repas dans les restaurants scolaires installés en Ville de Genève. Le Service social est en train de mettre sur pied un système qui devrait alléger le travail administratif lié à cette problématique. Les parents rempliraient un formulaire au début de l'année (comme pour le subside à l'assurance maladie), avec l'indication de leur situation matérielle; ensuite la permanence ne se charge plus que du contrôle et du transfert au Service social des factures établies par les Associations privées qui gèrent les restaurants scolaires. Par contre, en ce qui concerne une extension de la prise en charge des repas par les autres communes du canton, nous devons malheureusement « enregistrer » un silence radio. Nous avons interpellé officiellement le GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires), qui chapeaute les Associations privées citées plus haut. Aucune réponse ne nous est parvenue au moment de rédiger ces lignes.

En ce qui concerne les problématiques émergentes, notre principal souci concerne le suivi des enfants sans statut qui vont, à partir de cette année, commencer à quitter en nombre l'école primaire pour accéder au Cycle d'orientation. A ce niveau, la permanence école du CCSI n'intervient plus. En effet, lorsqu'un enfant sans statut en âge de fréquenter le CO arrive à Genève, il est pris en charge par une structure d'accueil du CO, puis par l'assistant-e social-e de l'école qu'il fréquentera. A ce niveau, nous ressentons une réticence, dans certaines écoles, à aider de manière spécifique cette population plus fragile. Or ce soutien est essentiel parce que les personnes sans statut ne peuvent pas s'adresser aux services sociaux habituels. Certaines voix souhaiteraient une prise en charge centralisée. Le Centre de Contact continue à chercher des solutions avec ses partenaires. Le débat est ouvert.

D'une manière plus générale, ce sont les conditions dans lesquelles les étrangers qui viennent s'installer à Genève qui suscitent le débat. Ainsi, à l'automne 2004, un lieu s'est créé, le GEQILJ, Groupe d'échanges sur les questions interculturelles liées à la jeunesse, qui regroupe des personnes travaillant dans diverses institutions en contact avec des jeunes étrangers. Son premier objectif : faire le tour des institutions pour découvrir qui fait quoi, où et comment. De ce tour d'horizon devraient se dégager des pistes de réflexion autour de propositions à soumettre aux autorités dans le but d'améliorer l'accueil et l'intégration de la population étrangère, notamment les jeunes. Le permanent «école» du CCSI participe activement à ce groupe.

Recherche sur le Droit à la formation professionnelle des jeunes migrants

Après que le Droit à l'Éducation pour chaque enfant, quel que soit son statut, a été reconnu par le Conseil d'État genevois en 1991, le Centre de Contact a poursuivi sa réflexion en vue d'ouvrir le droit à la formation en apprentissage aux jeunes Sans-statut. Dans ce nouveau combat social, le CCSI s'est trouvé face à des difficultés de taille. En effet, si les cantons sont souverains en matière d'éducation, il n'en est pas de même pour la formation professionnelle.

En 2003, la Loterie Romande a financé une recherche ayant pour but d'actualiser la problématique de la formation professionnelle et de mettre en évidence les besoins et pistes à explorer. Trois personnes proches du Centre de Contact (Haydée Mumenthaler, Sofia Guaraguara et Guillermo Montañó) ont mené cette recherche, qui a duré une année et s'est donc achevée en 2004.

L'étude recense les attentes des jeunes en matière d'acquisition d'une formation post-obligatoire, tant pour les adolescent-e-s à statut précaire que pour celles et ceux qui n'ont pas de statut légal. Ces jeunes seront de plus en plus nombreux à terminer leur scolarité obligatoire ces prochaines années et ils doivent être mieux informés sur les possibilités d'entreprendre une formation de qualité.

On peut souligner que les conditions d'accès à une formation post-obligatoire (y compris sous la forme d'un apprentissage en école ou en entreprise) sont de plus en plus sévères.

Par ailleurs, dans les types de formation définis par la loi, il est prévu une formation professionnelle initiale de deux ans qui débouche sur une attestation fédérale. La recherche souligne la nécessité de mettre sur pied des formations de ce type dans les écoles professionnelles du canton. Elles pourraient répondre aux besoins de beaucoup de jeunes migrant-e-s, notamment celles et ceux qui vont retourner au pays à brève échéance. D'autres y verront une formation initiale plus accessible que les filières classiques, pour autant qu'il soit possible ultérieurement d'accéder à des formations plus complètes. En ce sens, la mise en place de «passerelles» entre les différentes formations est indispensable.

30ème: un regard en arrière... pour aller de l'avant !

Trois décennies d'engagement, ça se fête! C'est pourquoi le CCSI a mis sur pied, à cette occasion, une très large palette d'activités.

St-Gervais

L'année s'est ouverte au théâtre St-Gervais, avec trois soirées de témoignages. Sous la houlette de Marielle Pinsard, metteuse en scène, des migrant-e-s ont partagé avec le public l'expérience de leur arrivée à Genève. Parallèlement, l'exposition Ceppi sur la migration a été présentée dans les locaux du théâtre et au Café Bizarre.

Festival La Cour des Contes

Extraordinaire vecteur de réflexion et d'esprit critique, le conte n'a pas son pareil pour troubler son public et l'amener à se remettre en question. Il est aussi une fenêtre privilégiée sur les autres cultures. C'est pourquoi le CCSI a souhaité participer à l'édition 2004 du festival La Cour des Contes. Tenue d'un stand et petite animation, telle a été la formule retenue pour marquer notre présence lors de ces journées. Le samedi 11 septembre a été entièrement consacré aux contes du monde.

Novembre, mois de la migration

Partenaire de longue date, la Maison de Quartier de la Jonction a été notre "complice" dans l'organisation de notre anniversaire, à travers plusieurs temps forts :

- soirée d'improvisation de Philippe Cohen sur le thème de la migration;
- «De l'autre côté de la mer», spectacle de Patricia et Yohanna Ceresa;
- «...D'hommes libres», spectacle de la Compagnie Imagine;
- «Eden / El Dorado: oratorio d'un exil», spectacle de Patrick Brunet;
- soirée de témoignages sur le thème «L'intégration, une course d'obstacles?»;
- «Histoire de vie, histoires de papiers», spectacle de la Compagnie Acrylique Junior à partir du livre de Laetitia Carreras et Christiane Ferregaux (les trois représentations ont eu lieu au théâtre Le Galpon);
- quinzaine au Cinélux avec des films sur la migration.

L'exposition Ceppi a été montée à la Maison de Quartier durant toute la durée des activités.

Fête à La Parfumerie

Ces retrouvailles avec les proches et les partenaires du CCSI ont rassemblé plus de 300 personnes. Trois concerts ont ponctué la soirée : Antonio Dominguez (guitare), Les Haricots Sauvages (rock et ska) puis Dolores et les Ventilateurs (musique tropicale).

Plans-Fixes sur Pilar Ayuso

Les films Plans-Fixes sont nés en 1977 du projet de quelques cinéastes et personnes qui souhaitaient, en Suisse romande, garder une mémoire vivante de notre époque à travers une collection de portraits filmés. Grâce à l'intimité et la force du face-à-face, chaque film fait ainsi découvrir, en soixante minutes, un visage, une voix, une vie.

Pour notre 30ème anniversaire, nous avons proposé à Plans-Fixes de réaliser un documentaire sur Pilar Ayuso, co-fondatrice du CCSI et actuelle responsable de la permanence Permis de séjour. Notre demande a reçu un excellent accueil. Michel Schweri, journaliste au Courrier, a accepté d'être l'interlocuteur de Pilar Ayuso dans cette aventure.

Grâce à ce documentaire, Pilar Ayuso nous fait partager son exceptionnel parcours de migrante et de militante. Et à travers son histoire, c'est un pan entier de la migration en Suisse qui est évoqué, de même que la fondation et les combats du Centre de Contact.

Au final, c'est devant plus de 150 personnes qu'a eu lieu la Première du film, au CAC Voltaire.

Un anniversaire en partenariat

Un des objectifs centraux que nous nous étions fixés pour ce 30ème anniversaire était de toucher un public au-delà du cercle des familiers (proches du Centre ou de nos idées). C'est pourquoi nous avons «construit» cet anniversaire avec des partenaires susceptibles d'amener leur propre public aux différentes activités organisées. Globalement, même si l'exercice a ses limites, ce pari est intéressant et mérite d'être poursuivi. Par ailleurs, au-delà du public présent lors d'un événement en particulier, la collaboration que nécessite la mise sur pied d'un projet commun avec un partenaire crée en elle-même des liens importants et contribue à élargir notre réseau. Enfin, il y avait aussi l'idée de «parler autrement» de la migration grâce aux récits de vie, contes, improvisations, ainsi qu'au théâtre, à la danse, au cinéma. Autant de vecteurs pour faire comprendre les réalités de l'intégration, de façon moins analytique peut-être, mais souvent plus percutante que des conférences ou des débats.

Travailler en partenariat reste pourtant une gageure : comment organiser quelque chose en commun à partir de priorités différentes, par exemple une perspective artistique (dans laquelle créer un événement implique une certaine prise de risque) et une perspective sociale (qui peut s'exprimer par le souci de «protéger» des personnes amenées à témoigner) ? La question montre à quel point il est très complexe d'élaborer un projet à plusieurs. Le danger existe de tomber dans une simple juxtaposition (la mise en commun n'est alors que superficielle) ou d'opter pour le plus petit dénominateur commun, en se confinant dans des compromis rapides qui ne satisfont personne. Éviter ces ornières réclame beaucoup de soin et de temps dans l'élaboration du projet. Sans doute est-ce le prix à payer pour ne pas se retrouver toujours entre convaincu-e-s...

Dans un travail de co-organisation se pose aussi la question de la visibilité de chaque partenaire. Au cours de cette année, différents modes ont été «pratiqués», avec plus ou moins de bonheur. A St-Gervais, le CCSI s'est fait très (trop) discret : la seule présence de l'exposition Ceppi au rez-de-chaussée du théâtre n'a probablement pas suffi à nous rendre visible pour le public. Afin de ne pas tomber dans le même travers à La Cour des Contes, nous avons élaboré des textes évoquant l'anniversaire du Centre, qui ont été lus par un comédien avant les spectacles du soir. Nous avons été très attentifs à prendre en compte l'esprit du festival (ce qui impliquait d'avoir un texte plus poétique que militant), et la formule a été bien accueillie. Dans la même veine, une introduction «sur mesure» a été faite avant le spectacle de Philippe Cohen et le concert d'Antonio Dominguez.

Campagne «Ensemble nous faisons la Suisse»

Dernier chapitre de ce 30ème, mais non le moindre : la campagne de sensibilisation «Ensemble nous faisons la Suisse», autour du dessin offert par Zep. En s'adressant à Zep, nous étions sûrs d'avoir une affiche de qualité. Nous espérions aussi obtenir plus facilement le soutien financier des bailleurs de fonds sollicités. Enfin, nous savions que son coup de crayon serait immédiatement identifié. Notre affiche bénéficierait ainsi indirectement de «l'effet Titeuf». Nous avons volontairement choisi un thème rassembleur, avec un message positif plutôt que culpabilisant. L'emblème du drapeau a été proposé à Zep car nous voulons que cesse l'identification entre la Suisse et les milieux conservateurs xénophobes. La Suisse n'appartient pas seulement aux nostalgiques d'Heidi, elle est aussi celle des migrant-e-s qui la construisent et de tous ceux qui la rêvent plus ouverte et plus accueillante.

Comme espéré, le Centre a reçu un soutien enthousiaste pour cette campagne, ce qui a permis à notre affiche de sillonner Genève durant cinq semaines sur le flancs de 60 bus TPG ! Le dessin de Zep a aussi décoré 15'000 sets de table (incluant le programme du 30ème) qui ont fait le bonheur de plusieurs restaurants. Par ailleurs, il s'est décliné en étiquettes sur des bouteilles de Gamay et de Dame Noire «spécial 30ème». Et bien sûr, il était en couverture du programme officiel du 30ème. Tiré à 10'000 exemplaires, ce dépliant a été massivement diffusé, que ce soit par le CCSI, la Maison de Quartier de la Jonction ou le Théâtre du Galpon, et durant le festival La Cour des Contes. Son esthétique a certainement incité plus d'un à jeter un coup d'œil sur le menu des activités prévues. Même si le nombre de personnes effectivement drainées par ce biais était restreint, nous pouvons raisonnablement penser que ce programme a contribué à faire connaître le CCSI et à témoigner de notre dynamisme associatif. Par ailleurs, c'est également le dessin de Zep qui a servi de support pour nos cartes de vœux. Enfin, la campagne sera reconduite, dans une mesure plus modeste, au printemps 2005.

On peut bien sûrs'interroger sur l'impact d'une telle opération de sensibilisation alors que nous sommes tous les jours submergés de multiples messages. Pourtant, l'ensemble du marketing qui nous entoure construit notre représentation du monde... C'est pourquoi, même si le souvenir de l'affiche s'estompe rapidement, nous croyons que cette approche fait sens. Avec d'autres démarches du même type (par exemple la campagne de l'OSAR, avec des visages de requérant-e-s d'asile surmontés par la pomme de Guillaume Tell), elle vient contre-balancer le discours ambiant de la méfiance et du soupçon.

Échos

Nous l'avons constaté tout au long de ce 30ème : la fréquentation était plus forte lorsqu'une soirée était annoncée par un courrier spécifique. Étant donné l'abondance des manifestations prévues, il n'était pas possible pour le CCSI de «battre le rappel» à chaque fois ! Nous nous sommes concentrés sur les trois temps forts que nous voulions mettre en évidence : la fête, le documentaire sur Pilar Ayuso, et l'espace de paroles. Dès lors, le «succès» des autres activités a surtout été dépendant de la capacité de mobilisation de nos partenaires, avec des résultats variables, mais globalement positifs. Le meilleur exemple en est peut-être la présentation d'Histoires de vie, histoires de papiers au théâtre du Galpon. Malgré le fait qu'il s'agissait de la troisième présentation de ce spectacle (les proches du CCSI l'avaient donc déjà vu), la pièce a fait salle comble trois soirs de suite, car elle était annoncée dans le programme de la saison théâtrale du Galpon. Le relais a ainsi parfaitement fonctionné !

Le même mécanisme a joué le 6 novembre lors de la fête. Indépendamment des proches qui ont répondu en grand nombre à notre invitation, le concert d'Antonio Dominguez a attiré un auditoire très dense d'amatrices et d'amateurs de guitare classique. Vers 22h00, les Haricots Sauvages ont lancé la seconde partie de soirée, autour d'un public rajeuni. Toute une série d'habitué-e-s de La Parfumerie nous ont également rejoints et ont savouré jusque tard dans la nuit la musique tropicale de Dolores et les ventilateurs.

De manière plus générale, la reconnaissance du travail effectué par le Centre de Contact et son rôle dans la Cité a été manifestée par le bon accueil que les autorités ont fait à nos invitations. Que ce soit lors de la fête, de la projection du film de Plans-Fixes ou de l'espace de paroles, les responsables politiques ainsi que nos partenaires au quotidien ont été très nombreux à participer à nos activités. Au-delà d'une satisfaction purement «institutionnelle», nous espérons que cela annonce une volonté de prendre en compte la situation des migrant-e-s d'aujourd'hui, et de chercher des réponses aux difficultés rencontrées dans leur quotidien. En ce qui concerne les médias, le Courrier a été l'unique journal à suivre cet anniversaire, à travers deux pleines pages. Plusieurs radios locales ont aussi pris le relais, de même que Léman Bleu. Enfin, le film sur Pilar Ayuso a amené un journaliste de la Radio Suisse Romande à l'inviter pour un entretien d'une heure dans l'émission «Chemins de terre».

Régularisation des personnes sans statut légal

Collectif de soutien aux Sans-Papiers

Refuser purement et simplement la proposition du Conseil d'Etat posait pourtant un problème, étant donné que le Collectif de soutien aurait pu être accusé de maintenir dans la clandestinité des gens susceptibles d'être régularisés. C'est pourquoi le Collectif a adopté une solution médiane :

- continuer à revendiquer la régularisation de toute personne sans statut légal ayant ou ayant eu un travail (conformément à la déclaration commune du Collectif élaborée en mai 2003);
- entrer en matière sur le dépôt prioritaire de demandes de régularisation pour les personnes en Suisse depuis 4 ans (durée de séjour minimale prescrite dans la circulaire Metzler) sans pour autant abandonner la défense des autres dossiers, et surtout, uniquement si le gouvernement genevois soutient ces demandes vis-à-vis de Berne.

En attendant les rapports ainsi que la position du Conseil d'Etat, le Collectif a effectué un nouveau dépôt de dossier en octobre.

Par ailleurs, la brochure «Vivre à Genève», destinée à informer les personnes sans statut légal sur toute une série de sujets (école, formation, santé, droits en cas de contrôle de police, etc.) a été publiée au début de l'automne. Cette brochure a été réalisée par un civiliste engagé par le CCSI, sous le pilotage d'une bénévole du Collectif de soutien et de son permanent. Elle permettra également aux professionnel-le-s qui sont en contact avec les Sans-statut d'être au courant de leurs droits et des (quelques !) prestations dont ils peuvent bénéficier.

Enfin, le Collectif a mis sur pied une série de neuf cours pour les personnes Sans-statut. Dans ce cadre, Laetitia Carreras, responsable de la permanence Petite enfance, santé et genre, a donné un cours sur le lien entre partage des tâches au sein du couple et travail des femmes sans statut dans l'économie domestique. Pilar Ayuso, responsable de la permanence permis, a quant à elle donné un cours sur les autorisations de séjour. Suite aux dépôts de dossiers effectués en 2003 par le Collectif de soutien aux Sans-papiers, le Conseil d'Etat a demandé à deux instances de formuler des recommandations sur la question : une Commission d'experts et le Conseil de Surveillance du Marché de l'Emploi. Parallèlement, le professeur Yves Flückiger, de l'Université de Genève, a été mandaté pour réaliser une étude sur l'économie domestique dans le canton de Genève. Dans l'attente de ces rapports et d'une prise de position définitive, le Conseil d'Etat a suggéré au Collectif de soutenir des demandes de régularisation individuelle pour les personnes répondant aux critères contenus dans la circulaire Metzler.

Même si diverses organisations, dont le Centre de Contact, font des demandes de permis humanitaires lorsque les conditions d'octroi sont remplies (de façon tout à fait exceptionnelle : 8 cas en 2003 pour le CCSI), cette proposition du Conseil d'Etat a été jugée tout à fait insatisfaisante. D'une part, elle n'allait pas plus loin que le statu quo. D'autre part, elle ne tenait pas compte du fait que seule une infime minorité de personnes sans statut sont régularisables selon la circulaire Metzler. Les personnes concernées doivent notamment prouver qu'en cas de renvoi, leur situation serait pire que celle de leurs compatriotes au pays d'origine. On est donc dans le domaine du droit d'exception, qui ne peut en aucun cas répondre à un problème structurel dû à l'inadaptation des lois migratoires.

Plate-forme pour une table-ronde sur les Sans-Papiers

Constituée en avril 2002 à l'appel de parlementaires fédéraux, cette Plate-forme rassemble des représentant-e-s des églises, des syndicats, des partis et des ONG actives dans le domaine des migrations. Face aux problèmes que rencontrent les personnes sans statut légal, la Plate-forme cherche à mettre en contact les acteurs concernés (autorités, associations de soutien, oeuvres d'entraide, etc.) dans le but d'élaborer des solutions. Membre de la Plate-forme, le CCSI participe à ces séances et collabore activement à la préparation des journées spéciales. Le Centre de Contact a également décidé de s'impliquer dans le projet Matthey (voir ci-dessous) en y déléguant Jean-Pierre Boillat, responsable de la permanence école et Formation post-obligatoire.

Journée sur la santé des personnes sans statut

Le 25 juin, elle a organisé à Berne une rencontre consacrée à la santé des personnes sans statut légal. Une quarantaine de représentant-e-s des milieux concernés (au niveau fédéral comme au niveau cantonal) y ont assisté.

Un constat très alarmant a été dressé. La plupart des Sans-statut ne sont pas affilié-e-s à une assurance maladie, soit parce qu'ils ne peuvent pas payer les primes, soit parce que les caisses les refusent - malgré les directives émises en décembre 2002 par l'Office Fédéral des Assurances Sociales leur faisant obligation d'accepter toutes les personnes résidant en Suisse, indépendamment de leur statut légal. Plusieurs cas ont été cités où des hôpitaux ont refusé des interventions ou les ont facturées au tarif fort réservé aux étrangers de passage. Des cas de dénonciations aux autorités pour retard de paiement des factures ont été signalés, ce qui explique la forte réticence des Sans-statut à s'assurer. L'accès aux soins n'est donc pas garanti, ce qui pose à terme un problème de santé publique. Des organismes publics et privés tentent de pallier les lacunes constatées, mais l'offre de soins est très disparate selon les régions, et ces organismes connaissent des difficultés de financement qui menacent parfois leur survie. La situation risque de s'aggraver encore selon l'évolution de la situation des requérant-e-s frappé-e-s de Non Entrée en Matière (NEM).

Face à cette situation, les participant-e-s ont convenu de prendre des mesures pour encourager l'affiliation aux caisses-maladie. Des pourparlers auront lieu entre l'OFSP, les cantons et les assurances pour envisager dans quelle mesure et à quelles conditions une caution ou des subsides pourraient être accordés pour la couverture des primes. Les organismes de consultation et de conseil pour les Sans-statut poursuivront leur travail de médiation, jugé indispensable.

Groupe de travail CFE sur les Sans-Papiers (projet Matthey)

Au cours de l'année 2004 a pris forme la proposition faite par Francis Matthey, Président de la CFE (Commission Fédérale des étrangers), lors de la première table ronde consacrée aux Sans-statut en décembre 2002. Celui-ci est parti du constat que 90% des demandes de permis humanitaires hors-contingent (pour des personnes sans statut légal) sont le fait de cinq cantons romands et du canton de Berne. Ailleurs, les autorités cantonales n'utilisent pratiquement pas cette possibilité de régularisation (pourtant extrêmement restrictive).

Francis Matthey a donc proposé la création d'un groupe de travail susceptible, sur demande, d'examiner un dossier et de donner un préavis sur ses chances. L'avis n'a pas valeur juridique, mais inciterait, espère-t-on, les cantons qui ne déposent pas ou peu de dossier à passer à l'action. Le groupe est indépendant de tout autre organisme. Ses membres doivent rendre leurs recommandations (positives ou négatives) à l'unanimité. Instaurée à titre de projet-pilote pour une année, l'expérience sera ensuite évaluée. Au vu des résultats, il sera décidé de sa poursuite ou non.

La Plate-forme a été l'interlocuteur privilégié de la CFE sur ce projet. Plusieurs réunions ont été nécessaires afin de se mettre d'accord sur la composition du groupe de travail et sur les garanties à donner pour établir une base de confiance. Ainsi, les dossiers examinés sont anonymes. En cas de préavis positif et uniquement si l'intéressé-e décide de déposer une demande de permis humanitaire, les coordonnées sont transmises aux autorités compétentes, accompagnées d'une recommandation favorable du groupe de travail.

Au final, le groupe entamera ses travaux au début 2005, et sera constitué comme suit :

- Mytha Welti, de Zurich, membre de la CFE (présidence)
- Hanspeter Iselin, chef de l'Office de la Migration de Bâle-Campagne, Président et Délégué de l'Association des Services Cantonaux de Migration (ASM)
- Julia Morais, Déléguée à l'Intégration de Bâle-Campagne, Représentante de la Conférence des Délégués à l'Intégration
- Jean-Pierre Boillat pour le Centre de Contact Suisses-Immigrés (Genève)
- Hans Schättli pour l'Union Syndicale Suisse (Berne).

Le volet administratif sera assumé par le Secrétariat de la CFE.

Campagne contre la Loi sur les étrangers (LEtr)

En mai 2004, le Conseil National se saisissait de l'examen du projet de Loi sur les étrangers (LEtr).

Dossier «à charge»

En prévision de cette échéance, le Centre de Contact a envoyé aux parlementaires romands de différents partis (UDC excepté) un dossier de 5 pages détaillant (articles de loi à l'appui !) les raisons de notre opposition à ce projet.

Comité romand contre la LEtr

Parallèlement s'est constitué un Comité romand contre la LEtr, composé de représentant-e-s d'une quarantaine d'associations, syndicats et partis. Le CCSI a participé aux réunions de ce Comité d'avril à décembre, ainsi qu'à deux conférences de presse, respectivement à Genève et à Berne. Deux temps forts ont également été mis sur pied par ce Comité :

- une manifestation nationale le 5 juin à Genève (en marge d'une session du BIT), qui a rassemblé environ 1'500 personnes;
- le lancement d'une affiche de campagne contre la LEtr, dont le vernissage a eu lieu au théâtre St-Gervais le 24 novembre.

Autres interventions

- nous avons également «profité» d'une manifestation de la fonction publique genevoise le 4 mai 2004 pour distribuer massivement des tracts expliquant les enjeux et dangers liés à l'adoption de la LEtr;
- le 10 mai, le CCSI a participé à la Maison de Quartier de Plainpalais à un débat contradictoire autour de la LEtr, organisé par le Mouvement pour une Genève sociale et solidaire et l'OSEO;
- le CCSI a présenté un exposé critique sur la LEtr (et spécialement son impact sur les femmes migrantes) lors de la table ronde du 14 juin mise sur pied par le Collectif du même nom;
- enfin, plusieurs interventions dans les médias ont été faites sur ce même thème.

En dépit de cette mobilisation, le Conseil National a adopté le projet de la LEtr quasiment tel quel. Les quelques améliorations proposées (possibilité de séjour de courte durée pour des personnes peu qualifiées, éventuelle régularisation pour les personnes sans statut présentes en Suisse depuis au moins 4 ans) ne modifient pas la conception de base de cette loi, qui impose aux ressortissant-e-s hors Union Européenne un régime différencié et qui hypothèque gravement certains droits comme le regroupement familial. Surtout, les chances que ces amendements soient maintenus par le Conseil des états, qui doit examiner la LEtr à partir de mars 2005, sont infimes.

Liens avec le Canton et la Ville de Genève

Convention de partenariat

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent rapport d'activités, une convention de partenariat a été signée entre le CCSI et le DIAE. Le processus qui a amené à la signature de ce document a été l'occasion de préciser les rapports entre association et État. S'il est en effet légitime que les autorités souhaitent vérifier la bonne utilisation des fonds publics, il est également indispensable que l'association garde son autonomie dans la mise en œuvre des objectifs pour lesquels elle est subventionnée. La convention de partenariat rappelle ainsi en termes généraux les missions dévolues au Centre de Contact, tout en lui laissant le soin de définir ses priorités par rapport au cadre ainsi posé. La réflexion menée de concert avec le Département de l'Intérieur a en outre servi de base à la signature de conventions entre l'État et d'autres organisations actives en matière de migration.

Commission Consultative de l'Intégration

Organe de consultation du Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE), la Commission s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2004, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Intégration. Le Centre de Contact y est représenté par Marie Houriet, en charge des relations extérieures.

Groupe de pilotage pour la Journée de l'Intégration 2005

Cette dernière a également participé au groupe de pilotage mis en place par le BIE pour préparer l'édition 2005 de la Journée de l'Intégration. Cette petite structure est composée de membres du BIE, d'un représentant de la Plate-forme des Communautés étrangères, ainsi que des partenaires de la commune d'Onex, hôte de la manifestation. Sa mise en place répond au souhait exprimé suite aux Assises de l'Intégration 2004 d'organiser un événement tenant mieux compte des préoccupations et besoins des milieux actifs sur le terrain.

Locaux et subventions

Face à l'augmentation constante du nombre de consultant-e-s et à la complexification de certains dossiers, le Centre de Contact a sollicité une augmentation de la somme annuelle qui lui est allouée auprès du DIAE et de la Ville de Genève. Nos besoins ont fait l'objet d'une écoute attentive de la part des autorités du Canton comme de la Ville, qui ont accordé une rallonge substantielle à notre budget. Grâce à ces moyens renforcés, le CCSI est désormais ouvert toute la journée sur l'ensemble de la semaine (excepté le vendredi après-midi), et non plus seulement les après-midi du lundi au jeudi comme précédemment. Les augmentations de temps de travail ont été réparties comme suit:

■ permanence École et formation post-obligatoire:	10 %
■ permanence Assurances sociales:	20 %
■ permanence Petite enfance, santé et genre:	10 %
■ accueil et réception:	50 %

10 % de fonds non affectés en 2004 (ils le seront en 2005) ont été utilisés pour co-financer la production du film *Plans-Fixes* sur Pilar Ayuso (voir rubrique «30ème»).

Enfin, 2004 a marqué un tournant au CCSI suite à l'agrandissement de nos locaux. Une réception digne de ce nom, où un espace suffisant garantit pleinement la confidentialité, accueille désormais les usagères et usagers du Centre. Parallèlement, tous les permanent-e-s disposent dorénavant d'un bureau. Il n'est donc plus nécessaire, comme auparavant, de se déplacer d'une pièce à l'autre pendant les consultations d'un-e collègue. Les nouveaux bureaux permettent enfin de répondre aux nombreuses demandes de stages (HES, Erasmus, civilistes, etc.) en fonction de nos capacités d'encadrement, alors que nous devions parfois en refuser uniquement par manque de place. Le loyer de ces bureaux est pris en charge par le DAEL.

Des changements qualitatifs décisifs donc, qui au-delà de leur impact fonctionnel, sont un signe de reconnaissance du travail effectué au CCSI de la part des autorités. Un soutien toujours bienvenu, qui est aussi une façon de poser des actes concrets en matière d'intégration à Genève.

Politique d'information du CCSI

CCSI-Info

Bulletin interne destiné aux membres du Centre de Contact, le CCSI-Info est paru en mars, avril, juin, septembre et décembre (numéro double à l'occasion du 30ème anniversaire du CCSI).

Parmi les thèmes abordés, signalons un dossier spécial sur la LEtr en avril et sur la révision du droit de la nationalité avant les votations de septembre.

Depuis cette année, le CCSI-Info est envoyé aux membres de quatre Commissions:

- pour le Canton: Commission des Affaires Sociales et Commission des Finances;
- pour la Ville: Commission Sociale et de la Jeunesse et Commission des Finances.

Enfin, l'expédition du CCSI-Info permet également d'annexer d'autres envois, qu'il s'agisse de matériel du CCSI ou de partenaires (festival de films sur les droits humains, journée du 8 mars, divers colloques, etc.)

Site internet

Mis en route dans le courant de l'année 2003, notre site internet connaît désormais une fréquentation appréciable ! Ainsi, près de 19'000 entrées ont été recensées en 2004.

Au niveau du contenu, le site n'est pas, jusqu'ici, «alimenté de manière spécifique», mais reprend des textes du CCSI-Info, des courriers de lecteurs, des communiqués de presse, des tracts élaborés pour des manifestations, etc. Le manque de temps pour le suivi du site nous a également incités à ne pas ouvrir de forum de discussion. Par contre, dès l'an prochain, des rubriques seront mises à disposition afin que les internautes qui le souhaitent puissent réagir à l'un ou l'autre des textes mis en ligne.

Média

En 2004, le CCSI a «produit » 24 interventions à l'attention des média, toutes catégories confondues. Les deux tiers de ces interventions ont été sollicitées par les média eux-mêmes, qu'il s'agisse d'un simple commentaire en lien avec l'actualité, d'une interview pour la presse écrite ou d'une demande de participation à une émission. Le Courrier, Radio-Cité, Léman Bleu restent sans surprise des interlocuteurs privilégiés, mais nous avons également été relayés (à travers des conférences de presse ou des courriers de lecteurs) par la RSR, la Tribune de Genève, le Temps.

Les communiqués de presse rencontrent toujours beaucoup de difficultés à être publiés. En effet, le communiqué de presse fonctionne quasiment dans l'instantané : réagir suite à un (ou plusieurs) articles déjà parus sur un thème est, très souvent, déjà trop tard.

Les courriers de lecteurs ont plus de succès, surtout s'ils font suite à un texte qui a été publié dans le journal.

Les conférences de presse requièrent plus de travail de la part des journalistes, qui doivent se déplacer. Le risque est donc qu'il n'y ait personne si le sujet n'est pas jugé intéressant! Les chances sont plus importantes si la conférence est organisée par un ensemble d'associations (sur des thèmes comme la LEtr ou la santé des Sans-Papiers par exemple). Pour autant que les média se déplacent et qu'il y ait une intervention du CCSI (et pas seulement une présence «muette»), c'est un bon moyen d'avoir un écho. Les propos sont généralement bien relayés (surtout s'il sont également mis par écrit), et ce peut être l'occasion d'avoir un contact avec un-e journaliste en charge d'une rubrique, prêt-e à nous recontacter si un nouvel article touchant la migration est prévu.

Enfin, être invité-e à une émission radio reste un moyen privilégié de communiquer, car souvent le temps imparti permet d'exposer davantage qu'une simple position / réaction, on peut présenter une problématique, la développer par des exemples, etc.

Carrefour: une période s'achève

Journal édité par l'Association Carrefour (formée par les CCSI de Vaud, Fribourg et Genève, ACOR SOS-Racisme ainsi que le CSI du Valais), Carrefour ne sera plus publié. Les objectifs que les Associations membres s'étaient fixés pour 2004 n'ont en effet pas pu être tenus. C'est pourquoi, après discussion sur le fonctionnement de l'Association Carrefour et de son Comité de rédaction, le Comité du CCSI-Genève a proposé aux autres membres l'arrêt de la publication du journal et la dissolution de l'Association Carrefour.

C'est en novembre 2003 que le CCSI avait repris la coordination rédactionnelle et la responsabilité administrative du journal. Afin d'en assurer la mise en oeuvre, le Comité avait décidé début 2004 :

- de nommer Pierre Tüscher, membre du Secrétariat, comme coordinateur du journal;
- d'engager un responsable rédactionnel chargé de l'éditorial, d'un ou deux articles supplémentaires, du planning, de la coordination de l'ensemble des articles, de la mise en page, de la maquette ainsi que du choix des illustrations; ce mandat a été confié à Michel Schweri, journaliste et bon connaisseur en matière d'immigration, à raison d'un temps de travail de 10 %; cet engagement ne devait pas se substituer à la rédaction d'articles par les associations membres;
- de confier la responsabilité du budget et des comptes de l'Association Carrefour à Jean-Stephan Clerc, coordinateur-administrateur du CCSI-Genève.

Fin janvier 2004, le Comité de rédaction du journal avait décidé de faire paraître quatre numéros sur l'année (mars, juin, septembre et décembre). Dans chaque numéro étaient prévus un ou deux articles sur l'actualité (LEt, L'Asi, Bilatérales), des nouvelles de la vie des associations et un dossier thématique traité en lien avec la migration. Plusieurs thèmes avaient été proposés : répression, rapports sociaux entre les sexes, racisme anti-Noirs, propositions pour une autre politique d'immigration, peurs et solidarités, santé. Le premier sujet retenu était celui concernant les possibles alternatives à la politique migratoire actuelle.

Mais plusieurs associations n'ont pas eu les forces nécessaires à la mise en oeuvre de ces décisions. Après quelques mois, il a fallu faire les constats suivants :

- la discussion commune, au sein du Comité de rédaction, en vue de la parution de dossiers thématiques, n'a pas eu lieu; pour le seul thème qui avait été abordé, il n'a pas été possible d'avoir des échanges suffisamment fournis pour réaliser le dossier correspondant;
- la réalisation d'un journal réellement associatif, avec des contributions de toutes les associations membres, basées sur leur pratique de terrain, ne s'est pas réalisée;
- seuls deux numéros ont paru, en mars et en septembre (ce dernier étant de surcroît uniquement genevois);
- seules deux associations (les CCSI de Vaud et de Genève) ont participé aux réunions du Comité de rédaction.

Lors du bilan en automne 2004, le Comité du CCSI-Genève a relevé que la situation avait beaucoup changé par rapport au moment où Carrefour avait cessé d'être uniquement le journal du CCSI-Genève pour être l'organe d'une Association au niveau romand. Carrefour avait été lancé dans une phase offensive, en lien avec la lutte contre le statut des saisonniers et un projet global de politique migratoire allant vers l'ouverture. Une présence au plan romand et fédéral devenait dès lors nécessaire pour faire connaître les positions et propositions communes à nos associations au-delà des frontières cantonales. Le choix du Courrier comme support de distribution correspondait à la volonté des associations de favoriser l'implantation de ce journal en Suisse romande. Carrefour représentait alors un net renforcement de nos politiques d'information.

Aujourd'hui la situation est très différente, sur le plan politique comme sur le plan de l'information. Sur le plan politique, nous nous trouvons dans une phase plus défensive. Nos propositions ont subi un coup d'arrêt et les propositions majoritaires sont très fortement marquées par une volonté de fermeture. Sur le plan de l'information, ce changement politique exige une modification de nos pratiques, à la fois sur le contenu, sur le public visé et sur les supports utilisés.

Par ailleurs, un nombre croissant d'acteurs sont engagés dans le domaine de la migration. Il existe également différentes plates-formes supra-cantoniales réunissant les partenaires actifs sur le terrain. Ces réalités exigent une nouvelle politique d'information, à la fois propre à chaque association et commune lorsque c'est nécessaire. Les instances du Centre de Contact ne manqueront pas de continuer la réflexion sur ce sujet, tant en ce qui concerne la politique d'information à Genève qu'en Suisse romande et au niveau national.

L'Assemblée Générale de l'Association Carrefour s'est tenue le 1er décembre 2004 à Lausanne. Toutes les associations ont regretté la situation dans laquelle Carrefour se trouvait, et se sont déclarées touchées par sa disparition. Certaines ont aussi reconnu que les forces leur manquaient pour assurer le fonctionnement de Carrefour, comme l'avait montré leur absence d'intervention et de propositions en 2004. L'Assemblée générale a finalement décidé à l'unanimité la dissolution de l'Association Carrefour et donc l'arrêt du journal. Le lectorat en sera informé par un communiqué signé par les quatre associations et devant paraître dans Le Courrier.

Formation continue

Université d'été

Les 26 et 27 août dernier s'est déroulée la traditionnelle «université d'été» du Centre de Contact, moment privilégié de formation pour les permanent-e-s et membres du Secrétariat.

Rosita Fibbi, du Forum Suisse pour l'étude des Migrations et de la population de Neuchâtel (FSM), est venue nous présenter les résultats de la recherche «Le passeport ou le diplôme ?» (Rosita Fibbi / Bülent Kaya / Étienne Piguat – 2003).

Cette étude sur la discrimination à l'embauche de jeunes issus de la migration a été réalisée selon une méthode du BIT, ce qui permet des comparaisons internationales. La méthode consiste à envoyer des postulations fictives en réponse à des offres d'envoi (niveau de qualification CFC). Les postulations sont équivalentes et correspondent à des élèves avec un parcours scolaire linéaire et sans retard, ayant fait toute leur scolarité en Suisse (et au bénéfice d'un permis C pour les étrangers). Le seul élément qui différencie les dossiers est le nom de famille du candidat présumé : suisse, portugais, ex-yougoslave ou turc. Le taux de discrimination est mesuré en comparant le nombre de fois où les jeunes ont été convoqués à l'entretien d'embauche. Les résultats obtenus donnent, en comparaison internationale, une faible discrimination des Portugais. Par contre, la discrimination des Turcs et des ressortissants albanophone d'ex-Yougoslavie est très élevée.

Pour Rosita Fibbi, qui croyait que ces conclusions provoqueraient un tollé, la surprise majeure a été de constater l'indifférence quasi-générale des autorités, milieux patronaux et syndicats. La discrimination est jugée «normale» : c'est la sacro-sainte «préférence nationale». Il est déjà difficile, pour les jeunes en général, de s'insérer sur le marché de l'emploi. On mesure donc les obstacles que doivent surmonter les jeunes migrant-e-s...

La réflexion s'est poursuivie le lendemain avec Patrice Meyer-Bisch, coordinateur de l'Institut d'éthique et de droits de l'homme de Fribourg. L'occasion d'un échange plus «philosophique» autour de la notion d'abus – un concept volontiers associé aux migrant-e-s par les milieux xénophobes. Comment expliquer que la notion d'abus «accroche» autant le public? Historiquement, la notion d'exploitation a été renversée: autrefois utilisée par la gauche, notamment pour dénoncer les conditions de travail, elle est maintenant brandie sur la droite de l'échiquier politique par ceux qui voient dans l'étranger un abuseur (potentiel ou avéré). Conséquence de cette logique : le simple fait de faire valoir ses droits est souvent perçu comme un abus, lorsque c'est de la part d'un étranger!

Cette matinée d'échange a aussi permis d'approfondir la réflexion autour de la notion de préférence nationale. La préférence nationale s'appuie sur une sensation de confiance plus grande envers ce qui semble plus proche de soi. Encore faudrait-il avoir, pour déterminer ce qui est proche de soi de ce qui ne l'est pas, une "information adéquate" (celle qui permet de se forger une réelle opinion).

Autres formations

- la responsable de l'information a suivi la formation continue organisée par l'université d'été des Droits de l'Homme sur le thème «Stratégies de lutte contre le racisme», et ce durant 4 week-end;
- la responsable de la permanence «Petite enfance, santé et genre» a reçu 52 heures de décharge pour suivre 2 cours dans le cadre d'un diplôme en étude «Genre».

Et encore...

Collaborations externes

- en mars 2004, une étudiante de la Faculté de Psychologie et Sciences de l'Éducation (FAPSE) a présenté un travail de licence intitulé «Quelle insertion pour des travailleurs immigrés atteints dans leur santé?». Pour ce travail, elle s'est appuyé sur l'analyse du parcours de quelques consultants portugais de la permanence Assurances sociales, avec l'aide de la responsable de cette permanence;
- la responsable de l'information a donné un séminaire de deux heures dans le cadre du cours «Systèmes d'assistance institutionnelle et projets éducatifs »donné par Didier Pingeon, Professeur en Sciences de l'Éducation. Cette présentation a permis d'expliquer aux étudiant-e-s le type d'intervention, à la fois sociale et politique, qui caractérise le CCSI;
- la Fédération des Églises Protestantes de Suisse (FEPS) a sollicité le Centre de Contact au sujet de la Convention de l'ONU sur le trafic d'êtres humains (cette convention était mise en consultation par le Conseil Fédéral en vue de sa signature par la Suisse). Le texte réclamant des compétences juridiques très spécifiques, il n'était pas possible pour le CCSI de prendre directement position. Par contre, nous avons examiné le projet rédigé par une juriste de la FEPS à la lumière de nos connaissances en matière de politique migratoire. Nous avons notamment attiré l'attention de la FEPS sur les éléments, dans la loi actuelle et dans la LEtr, qui jettent des pans entiers de la migration dans la clandestinité. La FEPS a tenu compte de nos remarques dans la version finale de sa réponse à la consultation.

Nos partenaires

La liste ci-dessous donne la mesure des très nombreux liens que le CCSI noue aux niveaux genevois, romand et national (administrations, lieux de formation, organisations de défense des migrant-e-s ou ayant des objectifs proches, syndicats, maisons de quartier, associations étrangères, etc.):

Bureau de l'Information de la Petite Enfance (BIPE) ■ Bureau de l'Intégration des Étrangers (BIE) ■ CEFERN (planning familial) ■ Commission consultative de l'intégration ■ Commission Fédérale des étrangers (CFE) ■ Commission Fédérale de l'Enfance et de la Jeunesse (CFEJ) ■ Cinélux ■ Délégation de la Petite Enfance ■ Département de l'Aménagement, de l'Équipement et du Logement (DAEL) ■ Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (DIAE) ■ Département de l'Instruction Publique (DIP) ■ Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève ■ Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) ■ École d'aides familiales ■ École d'infirmières Le Bon Secours ■ Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) ■ Hôpitaux Universitaires de Genève (en particulier le personnel social et médical de la Maternité et de la Pédiatrie) ■ Institut d'Études Sociales (IES) ■ Institut Universitaire d'études du Développement (IUED) ■ Office Cantonal de l'Assurance Invalidité (OCAI) ■ Office Cantonal de la Population (OCP), Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS), Plate-forme contre l'exclusion de la Ville de Genève ■ Pro Infirmis ■ Protection de la Jeunesse ■ Service de l'Assurance-Maladie de l'État de Genève (SAM), Service des Classes d'Accueil et d'Insertion (SCAI), Service des classes d'accueil du Cycle d'Orientation ■ Service Médico-Pédagogique (SMP) ■ Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ■ Service social de la Ville de Genève ■ Unité Mobile de Soins Communautaires ■ ACOR/SCS-Racisme ■ Appartenances ■ Arcade sages-femmes ■ Aspasia ■ Camarada ■ Caritas ■ CCSI SOS-Racisme Fribourg ■ CSI Valais ■ Collectif de soutien aux Sans-Papiers ■ Collectif des Travailleuses et Travailleurs Sans Statut Légal (CTSSL), Collectif du 14 juin, Compagnie 100% Acrylique Junior ■ Coordination asile ■ Croix-Rouge genevoise ■ Centre Social Protestant (CSP) Genève ■ CSP-La Fraternité Lausanne ■ Deuxième Observatoire ■ EPER (Entraide Protestante Suisse), EPIC (Équipe de Prévention et d'Intervention Communautaire de l'Hospice Général) ■ Évangile et Travail ■ Festival La Cour des Contes ■ F-Information ■ Fondation Éducation et Développement ■ Foyer Au cœur des Grottes ■ Halte Femmes Emmaüs ■ Hospice Général ■ J'y vis, j'y vote ■ Kultura ■ La Comédie ■ La Parfumerie ■ Le Galpon, centre de consultation LAVI (Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) ■ Colis du cœur ■ Loterie Romande ■ Maison de Quartier des Acacias ■ Maison de Quartier de la Jonction ■ Maison de Quartier des Pâquis ■ Plans-Fixes ■ Plate-forme pour une table ronde sur les Sans-Papiers ■ Pluriels ■ Service Social International ■ Solidarité-Femmes ■ Syndicats ■ Théâtre Saint-Gervais, Unité Migration de l'Hospice Général ■ Université Ouvrière de Genève (UOG) ■ Université Populaire Albanaise (UPA) ■ Université Populaire de Genève ■ Viol-Secours.

A tous ces partenaires, indispensables pour la bonne marche de notre travail, le Centre de Contact adresse un chaleureux merci.

Organisation de l'association

Collaboratrices et collaborateurs

■ Accueil

- Permanence Petite enfance, santé et genre
- Permanence École et formation post-obligatoire
- Permanence Assurances sociales
- Permanence Permis de séjour
- Coordination
- Information et relations extérieures

Catherine Rossi	temps de travail : 50 %
Cristina Freire Heiniger	temps de travail : 25 %
Laetitia Carreras	temps de travail : 50 %
Jean-Pierre Boillat	temps de travail : 75 %
Catherine Lack	temps de travail : 80 %
Pilar Ayuso	temps de travail : 75 %
Jean-Stephan Clerc	temps de travail : 70 %
Marie Houriet	temps de travail : 70 %

Autres

- Collaboratrice temporaire
- Stagiaires

Michela Johnson
Sonia Lou-Buttol
Jeanne Beuret
Olga Luria
Rita Fernandes Costa

Collaboratrices et collaborateurs bénévoles

- Comptabilité et informatique
- Comptabilité

William Borel
Henri Stauffer

Organes de l'association

- Secrétariat (réunion hebdomadaire)

Christiane Perregaux, Présidente
Fiore Castiglione
Pierre Tuscher

■ Comité

Vito Angelillo, *Caritas*
Nicole Bordier
Rafik Bouhadouza
Carlo Buttol
Sonia Lou-Buttol
Serge Ducrocq
Adriana Mastromateo
Henri Stauffer
Pierre Tuscher
Victor Zelada, *Kultura*

Luis Blanco
William Borel
Véronique Bouhadouza Von Lanthén
Fiore Castiglione
Elisabeth Rinza
Christiane Perregaux
Lay Tschiala
Florio Togni
Nathalie Viret-Seidl

François Miéville, *Centre Social Protestant*

José-Antonio Lopez Ruiz, *Association des Travailleurs Espagnols Émigrés en Suisse*

- Vérificateurs des comptes

Huseyin Bekdik
Edouard Galley (vérificateur externe)
José-Antonio Lopez Ruiz

Remerciements

Au terme de cette année anniversaire, le CCSI souhaite remercier chaleureusement les personnes qui ont contribué à sa réussite.

Auteur-e-s de témoignages, artistes, partenaires de travail (tout spécialement la Maison de Quartier la Jonction, notre complice au cours du mois de novembre), bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester soutien, solidarité, amitié. Un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant. Votre participation aux différents temps forts qui ont eu lieu reste notre plus beau cadeau d'anniversaire ! Le Centre de Contact tient également à remercier toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, le soutiennent sans compter - en particulier Christiane Perregaux, Présidente, ainsi que les membres du Comité du CCSI, les bénévoles et les membres de l'association.

L'affiche de Zep, magnifique vecteur de notre campagne Ensemble nous faisons la Suisse, restera non seulement un beau souvenir, mais aussi un support que nous aurons le loisir de réutiliser lors de nouvelles activités de sensibilisation. Qu'il soit chaleureusement remercié de cette contribution ! Notre sincère reconnaissance va enfin à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans qui il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport, en particulier :

- Communes de Meyrin, Coligny, Confignon, Lancy, Bardonnex, Onex, Grand-Saconnex, Vernier, Puplinge, Plan-les-Ouates
- État de Genève
- Ville de Genève
- Loterie Romande
- Office Fédéral des Assurances Sociales
- Pro Infirmis
- Société Coopérative Migros-Genève

Rapport du trésorier

Les comptes 2004 du CCSI bouclent avec un excédent de recettes de Frs 17'059.36 contre une perte de Frs 24'886.06 en 2003. Cet excédent s'explique en grande partie par les dépenses non occasionnées par le journal «Carrefour» (participation au journal, paiement du mandat au rédacteur du journal).

Suite à l'attribution de Frs 15'000.- supplémentaires au compte «Avances sur salaires», le compte «PP Report» se solde tout de même à Frs 17'421.57 au 31 décembre 2004.

L'attribution de Frs 15'000.- supplémentaires au compte «Avances sur salaires» (Fonds de roulement pour faire face aux obligations contractuelles) est justifiée par le fait que les charges salariales et les recettes ont considérablement augmenté depuis l'exercice 2004.

En effet, le nombre de postes de travail à 100% est passé de 4 postes (répartis sur 7 personnes) en 2001 à 5 (répartis sur 9 personnes) lors de cet exercice. Les recettes quant à elles sont heureusement passées de l'ordre de Frs 431'000.- à Frs 580'000.-. Malgré cette attribution de Frs. 15'000.- le fonds de roulement ne couvre plus que 21% des dépenses au lieu des 30% à fin 2001.

Les différentes reprises payées lors de l'emménagement dans les locaux supplémentaires ont été totalement amorties sur cet exercice, alors que les nouvelles acquisitions informatiques (écrans) ont été amorties à raison de 30%. Les comptes concernant les manifestations du trentième anniversaire du C.C.S.I. bouclent avec un solde positif de Frs. 9'821.-. Cette somme a été mise en réserve pour les manifestations qui doivent encore avoir lieu en 2005 (Comédie, poursuite de la campagne de sensibilisation «ensemble nous faisons la Suisse»). Le montant de Frs. 5'000.- figurant dans le compte-courant correspond à une avance sur salaire qui a déjà été remboursée avant fin janvier 2005.

Lors de cet exercice nous avons été soumis au contrôle des comptes pour les exercices compris entre 1999 et 2003 par la caisse de compensation A.V.S. Ce contrôle n'a pas détecté d'erreurs ou d'anomalies.

Comptes d'exploitation

2003**2004**

Recettes

SUBVENTIONS

ETAT DE GENEVE
VILLE DE GENEVE
COMMUNES
O.F.A.S

200'000.00
126'000.00
8'750.00
78'292.00

300'000.00
176'000.00
4'600.00
78'750.00

TOTAL DES SUBVENTIONS

413'042.00

559'350.00

AUTRES RESSOURCES

COTISATIONS COLLECTIVES
COTISATIONS INDIVIDUELLES

3'100.00
12'565.00

2'850.00
12'510.00

TOTAL DES COTISATIONS

15'665.00

15'360.00

DONS

DONS 21U LP
DONS AFFECTES

12'015.00

5'260.00

TOTAL DES DONS

12'015.00

5'260.00

RECETTES DIVERSES

DIVERS
COURS D'APPLI
INTERETS

1'088.45
50.00
240.70

4'900.00

169.47

TOTAL RECETTES DIVERSES

1'379.15

5'069.47

VENTE DE LIVRES ET VIDEOS
VENTE DE VINS

3'224.00

491.00
3'886.00

TOTAL DES RECETTES

445'325.15

589'417.37

Comptes d'exploitation

2003

2004

Dépenses

SALAIRES

PERFECTIONNEMENT	333'092.40	410'840.00
FRAIS GESTION SALAIRES	475.00	1'137.00
STAGES/MANDATS JURIDIQUES	2'810.40	2'768.50
	3'185.00	1'662.50

TOTAL SALAIRES	339'062.80	416'403.00
----------------	------------	------------

CHARGES SOCIALES

AVS-CHOMAGE	20'818.60	24'376.90
LAA	3'721.10	2'573.90
ALLOCATIONS FAMILIALES	5'430.70	7'097.35
FONDATION DE PREVOYANCE	30'374.00	42'282.55
ASSURANCE MATERNITE	1'085.65	1'085.50
INDEMNITES JOURNALIERES	3'400.75	2'073.25

TOTAL DES CHARGES SOCIALES	64'830.80	79'489.45
----------------------------	-----------	-----------

FRAIS GENERAUX

SUPPORT INFORMATIQUE EXTERNE	7'200.00	5'400.00
ELECTRICITE	3'294.30	3'577.95
TELEPHONE ET COMMUNICATION	8'954.85	8'383.55
ACHAT ET ENTRETIEN MATERIEL	8'373.95	8'262.00
MATERIEL FOURN. NETTOYAGE	846.50	335.70
PORTS ET TAXES	5'989.79	7'311.61
PHOTOCOPIES	4'755.70	3'962.55
FOURNITURES DE BUREAU	1'411.75	3'332.30
ABONNEMENTS	2'225.62	2'141.10
ACHAT DE DOCUMENTATION	1'927.30	1'778.20
PUBLICITE ET IMPRIMES	4'783.30	3'592.75
JOURNAL CARREFOUR	2'500.00	-
FRAIS JURIDIQUES	-	-
ACTIONS DIVERSES	1'252.85	53.30
ASSURANCES	496.10	496.10
COTISATIONS	595.00	640.00
FRAIS DE DEPLACEMENT	463.90	525.50
DIVERS	1'850.60	3'155.80
PUBLICATION HV HP	361.80	463.25
PROJET PLAN FIXES		10'470.00
PROJET VIDEO	9'036.30	-
ACHAT VIN		2'361.10
AMORTISSEMENT MOBILIER MAT.		10'222.80

TOTAL DES FRAIS GENERAUX	66'319.61	76'465.56
--------------------------	-----------	-----------

TOTAL DES DEPENSES	470'213.21	572'358.01
--------------------	------------	------------

RESULTAT DE L'EXERCICE	-24'888.06	17'059.36
------------------------	------------	-----------

Bilan

2003

2004

Comptes d'actifs

DISPONIBLES

CAISSE	153.55	1'952.65
C.C.P	28'759.09	16'281.39
BANQUE B.C.G	6'191.62	6'200.67
BANQUE COOP	111'319.70	115'719.85
TOTAL LIQUIDITES	146'423.96	140'154.56

COMPTES COURANTS

COMPTE COURANT CONSULTANTS	200.00	200.00
COMPTE COURANT		5'000
SOLDES COMPTES COURANTS	200.00	5'182.30

DEBITEURS

VILLE DE GENEVE		-
COLLECTIF SANS-PAPIERS	86.00	85.50
DEBITEURS DIVERS	118.00	1'920.00
FOND D'AMORTISSEMENT MOB.MAT		3'189.25

ACTIFS TRANSITOIRES

ACTIFS TRANSITOIRES	12'029.70	20'354.90
IMPOTS ANTICIPES	289.00	348.31
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	12'350.70	25'796.96

TOTAL DES ACTIFS	158'574.66	171'063.82
-------------------------	-------------------	-------------------

Comptes de passif

PASSIFS TRANSITOIRES

PASSIFS TRANSITOIRES	22'212.45	16'821.25
AVOIR POUR ASSOCIATIONS TIERS		
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	22'212.45	16'821.25

RESERVES

AVANCES SUR SALAIRES	110'000.00	125'000.00
FONDS RECHERCHE FORM. PROF.	11'000.00	2'000.00
FOND DE RESERVE 30EME ANNIVERSAIRE		9'821.00

TOTAL RESERVE	121'000.00	136'821.00
----------------------	-------------------	-------------------

P.P.

P.P. DE L'EXERCICE	24'888.06	-
P.P. REPORT	40'250.27	15'362.21
TOTAL P.P.	15'362.21	17'421.57

TOTAL DES PASSIFS	158'574.66	171'063.82
--------------------------	-------------------	-------------------

